

Restauration scolaire



Guide et règlement - Septembre 2011

Livret de l'utilisateur pour les parents et les enfants



Règlement et règles de vie

A lire avec les enfants, à signer et à retourner en Mairie

Présentation du service et infos

Le fonctionnement du restaurant en quelques points

Introduction

Nous vous proposons la nouvelle édition du livret de restauration scolaire. Pour cette année 2011-2012 nous avons choisi de vous présenter différemment l'inscription à la restauration scolaire, un service, ouvert à tous les élèves des écoles primaires de Guichen-Pont-Réan.

La coupure du midi est un moment particulier de la journée, que l'enfant, placé sous la responsabilité des agents de la restauration, doit pouvoir apprécier dans la détente.

La commission des affaires scolaires et les agents du service ont mis en place plusieurs règles de vie qui complètent le règlement. Elles permettent à tous (enfants, parents, et

agents) de s'accorder sur des principes simples.

Ce livret vise donc plusieurs objectifs :

- vous présenter ce service mais également reprendre les réponses aux questions que vous, parents ou enfants, nous posez régulièrement,
- vous présenter les règles que vous et votre enfant vous engagez à respecter en souscrivant à ce service.

En fin de livret, vous trouverez un formulaire d'inscription, à compléter, découper et à nous retourner.

Les élus de la commission scolaire

Un important service municipal

Les repas sont servis aux enfants des cinq écoles primaires sur les trois restaurants scolaires : Charcot, les Callunes et Marcel Greff. Les enfants de la crèche parentale et les patients de l'hôpital de jour bénéficient également de cet approvisionnement. Les repas sont transportés de la cuisine centrale Jean Charcot vers ces différents sites (la liaison chaude).

43 agents municipaux
1 cuisine centrale
3 sites de restauration
1 liaison chaude

Service des affaires scolaires
02 99 05 35 49 - service.scolaire@ville-guichenpontrean.fr

Cuisine centrale et restaurant Jean Charcot

02 99 57 01 20 - cuisine.centrale@ville-guichenpontrean.fr



L'équipe de cuisine : Patricia Danet, Anita Hébert, Annie Galisson, Thierry Gaudron, Murielle Doublet et Claire Diotel (remplaçante cuisine, absente sur la photo).

Restaurant Marcel Greff - 02 99 42 25 26



L'équipe du restaurant scolaire Marcel Greff : Marylène Dehoux, Joëlle Stutzinger, Mélanie Sadoudi, Sophie Gortais, Gaëlle Esnaud, Ghislaine Morel, Régine Le Fèvre, Nathalie Eveno, Mélanie Cuvillier, Laëtitia Huchet, Agnès Fontaine.

Restaurant des Callunes - 02 99 57 33 86



L'équipe du restaurant scolaire des Callunes : Patrice Provost (responsable service scolaire), Sandra Visseiche, Marina Henry, Rozenn Launay, Annie Leprince, Jean-Baptiste Polidoro, Reine-Marie Sautron, Catherine Barre, Karine Hervé, Thierry Gaudron (responsable service restauration), Malika Doublet, Noëlle Dréan, Séverine Boué, Magali Hamon (qui assure le service de liaison chaude absente sur la photo).



L'équipe du restaurant scolaire Jean Charcot : Au 1er plan, Séverine Huleux, Brigitte Bertin, Régine Chauvin, Patricia Geffroy, Catherine Jauneau. Au 2e plan, Annie Galisson, Samuel Adam, Catherine Ruel, Marcelle Gortais, Rozenn Lebacle, Françoise Bernard, Murielle Doublet, Patricia Danet, Françoise Visseiche, Thierry Gaudron, Dominique Chesnin, Anita Hébert, Estelle Auguin et Christèle Durand (absentes sur la photo).

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

(extraits du règlement de la restauration scolaire, délibération N°10-242 du 7 septembre 2010)

ARTICLE 1 – REGLES DE VIE

Elles vous sont présentées aux pages 4 et 5. Toutefois, si des problèmes survenaient, un représentant de la Mairie vous rencontrerait ainsi que votre enfant.

Si l'enfant persistait, l'exclusion du restaurant scolaire pourrait être prononcée jusqu'à une durée d'une semaine. En cas d'aggravation, cette mesure pourrait être définitive.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES AUX REGLES DE VIE

Si des dégradations de locaux et matériels sont constatées, elles entraîneront réparation financière ou participation directe à la remise en état, sans préjuger de sanctions disciplinaires éventuelles.

Si votre enfant est scolarisé en maternelle, vous devez vous acquitter de l'achat de serviettes (deux pour la première année de maternelle et une pour les années suivantes) au tarif prévu par délibération municipale.

L'entretien de celles-ci est assuré quotidiennement par les services municipaux.

ARTICLE 3 - SANTÉ/ACCIDENT

Si votre enfant suit un régime alimentaire, vous devez prendre contact avec le responsable de la restauration scolaire afin de mettre en place un *Projet d'accueil individualisé* (PAI).

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un PAI le prévoit.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de votre enfant, le service le confie au SAMU ou aux pompiers pour être conduit au centre hospitalier. En qualité de responsable légal, vous êtes immédiatement informé. Pour cela, vous devez remplir impérativement la fiche de renseignements qui se trouve en fin de règlement.

ARTICLE 4 - MENUS

Hors PAI, les menus étant élaborés dans le respect des normes sanitaires et diététiques en vigueur, la restauration scolaire municipale n'a pas vocation à s'adapter aux particularismes et mode de vie individuel des enfants.

ARTICLE 5 - INSCRIPTION

A chaque début d'année scolaire, vous devez inscrire votre enfant au restaurant scolaire en précisant à quelle fréquence ce dernier utilisera le service. Pour les enfants déjeunant de façon exceptionnelle ou à des jours variables, vous devez avertir le restaurant scolaire au moins 15 jours avant la prise du repas.

Dans tous les cas, il est possible de décommander les repas prévus en prévenant le restaurant scolaire :

- au moins 15 jours à l'avance,
- ou le matin même en cas de maladie ou de circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

Hormis ces cas, tout repas non décommandé sera facturé.

Pour planifier ou pour décommander les repas, vous pouvez utiliser un des moyens suivants :

- le téléphone au 02 99 57 01 20,
- le fax au 02 99 05 75 76
- le courrier (sauf maladies ou circonstances exceptionnelles),
- ou la messagerie électronique à l'adresse suivante : cuisine.centrale@ville-guichenpontrean.fr.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

En début de chaque mois, vous recevez la facture qui sera à régler au Trésor Public de Guichen.

Si vous le désirez, vous pouvez vous acquitter de cette facture au moyen d'un prélèvement automatique. La demande est à faire auprès du Service des affaires scolaires de la Mairie de Guichen (02 99 05 35 49).

COMMENT CALCULER MON QUOTIENT FAMILIAL? COMBIEN SERA FACTURÉ UN REPAS?

Pour calculer votre quotient familial, vous additionnez un douzième de vos revenus annuels (avant abattements fiscaux) et un douzième du montant des prestations familiales de l'année précédente. Vous divisez ensuite cette somme par votre nombre de parts. Chaque enfant vaut 1/2 part, sauf le troisième enfant et chaque enfant handicapé qui valent une part. Un couple ou un parent seul valent 2 parts.

Un foyer subissant en cours d'année une modification de sa situation peut demander à ce qu'un nouveau calcul soit réalisé. Les modifications prendront effet pour la période de facturation suivante de la réception en mairie des nouveaux justificatifs.

Pour le règlement vous pouvez opter pour le prélèvement automatique : n'oubliez pas de renvoyer :

1/ l'imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement automatique (document disponible sur le site de la commune)

2/ un relevé bancaire ou postal

Infos pratiques

Tarif 2010-2011

Tranche	Quotient familial	Tarif du repas
N°1	0 à 399 €	1,29 €
N°2	400 € à 599 €	1,77 €
N°3	600 € à 799 €	2,25 €
N°4	800 € à 999 €	3,21 €
N°5	1000 € à 1199 €	3,53 €
N°6	1200 € à 1399 €	3,86 €
N°7	+ de 1400 € ou revenus non-communiqués	4,18 €
Repas adulte		6,02 €

Règles de vie

Nous sommes nombreux à venir déjeuner au restaurant scolaire. Ce moment, pour être agréable, doit être calme et organisé.

Afin que tout se passe bien, voici les règles de conduite qui garantissent les droits de chacun et de chacune et qui me permettent de bien déjeuner.

Du soleil à la pluie

Voici, au restaurant scolaire, sous quel temps débute l'année.



Cependant, si je ne respecte pas les règles de vie, le personnel du restaurant le note de cette façon :



... un premier nuage



... un second nuage



... et au troisième nuage : c'est la pluie!

A la pluie, mes parents sont avertis.

Le soleil revient si le personnel de restauration ne me fait aucune remarque durant **2 mois** si je suis en élémentaire, et **deux semaines** si je suis en maternelle.

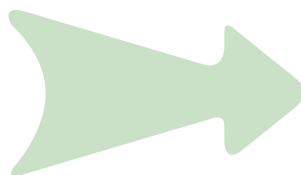
a

Le droit d'être respecté au restaurant et dans la cour

J'ai le droit d'être respecté(e) au restaurant et dans la cour.



J'ai le droit à la protection d'un adulte.



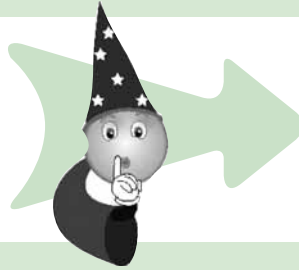
Moi aussi, je dois être poli(e) (bonjour, merci, s'il vous plaît...), je ne dois pas traiter les autres, et je ne dois pas me bagarrer, ni jouer à des jeux dangereux.

En cas de problème, ou si un autre enfant m'ennuie, je ne suis pas tout seul, je vais voir un adulte de l'équipe de restauration pour lui en parler.

Si je ne respecte pas la règle...	alors...
Je n'ai pas été poli(e).	Je demande à être excusé(e).
J'ai traité quelqu'un.	Je demande à être excusé(e), je peux même être sanctionné(e). J'ai un nuage. Attention : à la pluie, mes parents sont avertis.
Je me suis bagaré(e).	Je demande à être excusé(e).
J'ai joué à un jeu dangereux.	Mes parents sont avertis. Je suis sanctionné(e) et, si je suis en élémentaire, je peux même être exclu(e).

b*Le temps du repas doit être agréable et tranquille pour tous*

J'ai le droit de manger tranquillement au restaurant.



Moi aussi, je dois être calme dans les rangs et à table.

Je respecte les consignes du Magicien du silence et je demande la permission de me déplacer dans le restaurant.

Si je ne respecte pas la règle...**alors...**

J'ai eu un comportement turbulent dans les rangs ou à table.

J'ai un nuage. Attention : à la pluie, mes parents sont avertis.

Je n'ai pas respecté les consignes du Magicien du silence.

Je suis seul(e) à une table pour réfléchir à mon comportement.

c*Pour passer une bonne journée et bien grandir, je dois manger de tout et en quantité suffisante*

Je peux ne pas aimer un aliment...



Je peux ne pas avoir faim...

Mais...

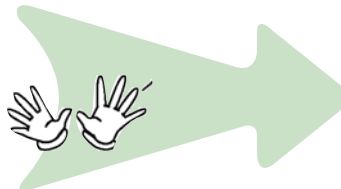
Je dois goûter à tout pour découvrir et apprendre à aimer de nouveaux goûts.

Je dois manger suffisamment pour passer une bonne journée.

d*Pour mon bien-être et celui des autres enfants, le moment du repas doit être propre*

Je dois arriver à table propre.

J'ai le droit de manger sur une table propre.



Je dois prendre mes précautions et penser aller aux toilettes et me laver les mains avant de manger.

Moi aussi, je dois laisser ma place propre.

Si je ne respecte pas la règle...**alors...**

Je ne me suis pas lavé les mains.

Je retourne me laver les mains.

Je ne suis pas allé(e) aux toilettes avant de manger.

Je demande la permission pour aller aux toilettes.

Je ne mange pas proprement ou je laisse ma place salie.

Je nettoie ce que j'ai sali.

Infos pratiques

Comment sont élaborés les menus ?

La Commission des affaires scolaires traite entre autre des questions relatives à la restauration municipale.

Deux sous-commissions extra-municipales ont été créées: la **Commission restauration scolaire**, composée des élus de la Commission affaires scolaires, des directeurs et directrices des écoles et des parents délégués, est chargée de donner son avis sur les conditions d'accueil, d'encadrement et de qualité du service, et la **Commission menus**, est, quant à elle, chargée d'élaborer les menus. La **Commission menus** rassemble, les élus de la Commission affaires scolaires, Thierry Gaudron, le responsable du service restauration et Annie Galisson son assistante, des parents d'élèves et des spécialistes de la nutrition. Elle veille à l'équilibre alimentaire et à la diversité des plats proposés.

Régulièrement, les élèves d'une classe de primaire sont associés à la confection des menus d'une semaine entière. Les menus vous sont transmis directement dans les cartables tous les deux mois, ils sont aussi consultables sur le site de la Commune (www.guichenpontrean.fr).

Quels sont les ingrédients des repas ?

Les produits frais sont très largement utilisés par la cuisine, et parmi ceux-ci, les produits bio sont de plus en plus utilisés ainsi que certains produits locaux comme le poulet label rouge de Janzé.

Ces deux évolutions (production biologique et production de proximité) doivent se faire dans le respect d'une autre donnée essentielle: un prix de repas abordable par toutes les familles.

Pourquoi dois-je inscrire mon enfant à l'avance ?

Le Service de la restauration doit pouvoir anticiper ses commandes qui sont passées jusqu'à 15 jours à l'avance, et répartir au mieux le nombre de couverts à servir.

Par ailleurs, les repas doivent être répartis en fonction des effectifs sur les différents sites dès 10h.

Que faire si mon enfant a une allergie alimentaire ?

Vous devez avvertir le plus tôt possible le service de la restauration scolaire afin de mettre en place un *Plan d'accompagnement individuel* (PAI) et prévenir tout accident.

Comment mon enfant est-il servi ?

Pour la maternelle, les enfants sont servis à table et pour les enfants élémentaires, ils se servent au self, où ils peuvent choisir entre deux entrées et deux desserts. Ils peuvent demander à être resservis.

Comment s'occupe mon enfant pendant le temps du midi ?

Sur chaque site, le Clad/UFCV-Mairie de Guichen propose aux enfants des animations variées tous les midis (travaux manuels, initiation sportive, expression artistique, atelier du temps libre...). Les autres enfants peuvent jouer dans la cour sous la responsabilité du personnel de restauration qui met des jeux à leur disposition (ballons, cartes, cerceaux...).

Puis-je venir voir comment se passe le temps du midi ?

Le temps du repas du midi est ouvert à tous les parents qui le souhaitent.

Il suffit au préalable de prévenir le service de restauration scolaire. Vous pouvez également prendre le repas avec votre enfant, celui-ci vous sera facturé au prix du repas adulte.

Et si mon enfant a un accident ?

La quasi-totalité du personnel communal a suivi la formation Sauveteur secouriste du travail.

A ce titre, tous les membres des équipes de restauration scolaire sont en mesure de prodiguer les premiers soins en cas d'incident (voir art. 3 page 3).

Une formation prévention incendie a aussi été mise en place, complétée deux fois par an par des exercices d'évacuation.

Afin que vous soyez rapidement averti, nous vous demandons de vous inscrire en début d'année, même si votre enfant ne fréquentera qu'occasionnellement le restaurant scolaire.

Est-ce que les déchets sont triés ?

Après le tri des emballages mis en place dans les restaurants scolaires, chaque élève trie maintenant ses restes de repas (épluchures, serviettes en papier, restes de repas...). Deux élèves volontaires (les ambassadeurs du jour), pèsent les déchets qu'ils déposent dans les composteurs des écoles. Le compost obtenu est ensuite utilisé pour les jardinets de l'école et les plantations.

Combien coûte un repas ?

L'élaboration et le service d'un repas coûte environ 6€. Ce prix englobe le coût des denrées (16%), les frais de personnel (67%), ainsi que la charge des bâtiments, du transport et du matériel (17%).

Combien est facturé un repas ?

Le Service de la restauration scolaire représente un budget d'environ 700 000 €. La Commune contribue à son financement à hauteur de 50 %, le solde étant à la charge des familles. Toutefois, cette charge est répartie différemment en fonction de vos revenus : le prix qui vous est facturé est donc fonction de votre quotient familial. Nous vous rappelons à ce sujet qu'il est essentiel de nous communiquer vos revenus - à défaut, c'est le tarif de la tranche 7 qui sera appliqué.

Pour plus d'information, contactez le service des affaires scolaires 02 99 05 35 49.

Au mois de janvier, nous vous demanderons de nous fournir les nouvelles justifications pour les repas de l'année 2011.

Pourquoi dois-je payer une serviette ?

La Commune a fait le choix d'acheter et d'entretenir les serviettes des enfants de maternelle afin que chacun d'entre eux dispose tous les jours d'une serviette propre.

Combien de repas sont-ils servis ?

La restauration scolaire sert en moyenne 850 repas par jour, mais avec des variations qui peuvent être importantes et liées à votre rythme de vie (par exemple, les parents ne travaillant pas le lundi et qui viennent chercher leurs enfants à midi), aux sorties pédagogiques ou à des événements comme le repas de Noël qui est servi à presque mille enfants !

Mise en place des commissions restauration enfants

Comme promis lors de la dernière rentrée scolaire, des commissions restauration enfants ont été mises en place cette année.

Trois réunions se sont tenues, le 18 janvier, le 1er février et le 8 février 2011, dans les trois restaurants scolaires de la commune. Les enfants élus ont représenté leurs classes du CP au CM2 dans les commissions.

Ils avaient bien préparé les réunions en classe avec leurs camarades, aidés par leurs enseignants.

Les idées, les remarques et les propositions ont été nombreuses. Elif Ricaud, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, Thierry Gaudron, responsable du service restauration, un agent du service restauration de chaque restaurant et Mathieu Gourlay ont eu le plaisir de rencontrer les enfants et de répondre à toutes leurs questions.

Les remarques des enfants portaient sur l'organisation des repas, les relations avec le personnel, la composition

des plats... En complément des réponses qui ont été apportées, certaines remarques ont été suivies de modifications comme par exemple la mise en place de grandes tables, l'achat de nouveaux jeux dans les cours, des

menus à thèmes...

Ces commissions se poursuivent au rythme de deux réunions dans l'année. De nouvelles élections de représentants des enfants auront lieu prochainement.



Critères de sélection des ingrédients et denrées alimentaires

Dans le cadre de l'appel à concurrence des marchés de la restauration scolaire pour la période 2011-2013, la commission restauration a invité, en décembre 2010, des enfants de l'Île Ô Mômes pour choisir les produits retenus.

Une quinzaine d'enfants de 9 à 12 ans ont évalué selon certains critères des produits alimentaires comme de la charcuterie, des laitages et du fromage.

Elif Ricaud, Thierry Gaudron, Patrice Provost et les agents de la cuisine centrale les ont accompagnés.

Les enfants se sont impliqués avec beaucoup de sérieux dans le choix des produits. Ils ont également découvert de nouveaux goûts.



Inscription à la restauration scolaire à destination des parents

A compléter, découper et à remettre soit directement, soit par l'intermédiaire de votre école au Service de la restauration scolaire

Nous, (prénom et nom)..... , et (prénom et nom).....

signataires,

demeurant à (rue, lieu-dit)..... (commune de

Parents (ou responsables légaux) de l'enfant : (prénom et nom).....

Scolarisé en classe de..... à l'école

qui mangera au restaurant scolaire :

chaque lundi mardi jeudi vendredi

de façon exceptionnelle ou a des jours variables (prévenir 15 jours à l'avance)

Nous avons pris connaissance :

du règlement intérieur du restaurant scolaire municipal de Guichen, que nous nous engageons à respecter et à faire respecter.

du fait que nous devons contacter le service de la restauration scolaire en **cas d'allergie alimentaire** de notre enfant tel : 02 99 57 01 20

et du fonctionnement de la tarification appliquée en fonction des revenus, et qu'à ce sujet :

nous communiquerons ou avons communiqué nos revenus au Service des affaires scolaire

nous ne souhaitons pas communiquer nos revenus et qu'en conséquence le tarif maximum sera appliqué.

Les personnes à prévenir en cas d'urgence sont :

Nom	lien de parenté avec l'enfant	N° de Tél. (utilisable entre 11 h 30 et 13 h 30)

A..... leSignature :

IMPERATIF à signer par les enfants des classes élémentaires

Je m'appelle (prénom et nom)

Je suis élève de l'école de :en classe de :

J'ai lu l'ensemble du cahier des règles de vie et je m'engage à respecter ces règles à chaque fois que je viendrai déjeuner au restaurant scolaire.

A le.....

Signature de l'enfant